

**compte-rendu du bureau directeur  
du 26 juin 2017  
au siège de la ligue Île-de-France  
(Malakoff)**



**Présents :** M<sup>mes</sup> Monique ANSQUER, Nathalie LASSALLE, Dominique PALLUAU  
MM. Jean-Michel GERMAIN, Robert LAFOND, Robert NICOLAS, Georges POTARD  
**Invité :** M<sup>me</sup> Marie-José GAUDEFROY & M. Jean-Philippe MENNESSON  
**Absents excusés :** M. Jean-Marie LASSALLE

## **1 – QUALIFICATION DES LICENCES PAR LES COMITÉS**

La modification du circuit de qualification des licences s'inscrit, dorénavant, dans le cadre défini par le projet de convention suivant, en cours de ratification par les comités et la ligue.

### **CONVENTION POUR LA QUALIFICATION DES LICENCES SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN & PAIEMENT DES LICENCES**

#### **1. Contexte**

Le comité territorial de la ligue Île-de-France, réuni le 13 mai 2017, constatant que le volume des licences à valider en début de saison sur le territoire francilien, soit plus de 50 000 maintenant, entraîne une charge de travail au niveau de la ligue qui ne permet pas d'assurer une régularisation des dossiers suffisamment rapidement, a décidé à compter de la saison 2017-2018 d'un nouveau processus de la qualification des licences.

#### **2. Délégation**

Le président de la ligue délègue à chaque président de comité, à partir de la date de la signature de la présente convention, le pouvoir de qualifier les licences de son comité.

#### **3. Périmètre de la convention**

La présente convention ne concerne que les renouvellements et les créations de licences. Sont donc expressément déclarés hors périmètre :

- la totalité des dossiers de mutations,
- les dossiers relevant réglementairement de la compétence de la FFHandball (étrangers, joueurs professionnels, transfert international, etc.), que seule la fédération est autorisée à qualifier.

#### **4. Mise en œuvre de la convention**

Rappel des modalités de traitement des licences (sur tous ces points : voir la réglementation fédérale et tenir compte des évolutions du dispositif décidés par la fédération).

1. Le club saisit une demande que ce soit pour une création y compris en cas de transfert international, un renouvellement ou une mutation dans Gest'hand avec le nom du licencié.
2. Le licencié renseigne et finalise sa demande de licence ou de renouvellement.
  - Pour un renouvellement, il renseigne la date de son certificat médical produit après le 1<sup>er</sup> juin de l'année N-1, remplit et conserve son questionnaire de santé strictement confidentiel et fournit au club l'original de l'attestation de santé complétée et signée. Une seule réponse positive sur l'un des items du questionnaire de santé entraîne la production d'un nouveau certificat médical.
  - Pour une création, il renseigne la date de son certificat médical qui devra être postérieur au 1<sup>er</sup> juin de l'année en cours et le fournit à son club. Il télécharge les documents manquants avant de finaliser sa demande.

Les documents nécessaires peuvent être selon les cas : pièce d'identité, photo, titre de séjour, autorisation de travail, autorisation parentale. Il atteste avoir pris connaissance des documents relatifs à l'assurance RC, aux options et aux garanties IA.

3. Le club vérifie et valide la demande de licence ou de renouvellement. Il conserve les originaux du certificat médical et de l'attestation de santé.
4. Le comité d'appartenance du club vérifie le dossier, si celui-ci est complet et de sa compétence, il qualifie la licence.

#### **5. Contrôle interne**

Afin d'éviter et de prévenir tout dysfonctionnement qui pourrait être préjudiciable à l'égalité de traitement et à l'équité, dont les signataires sont responsables de l'application, les mesures de contrôle interne suivantes seront mises en œuvre immédiatement.

### **5.1 Dans chaque comité**

Le secrétaire général du comité contrôlera la conformité des dossiers de licences, créations et renouvellements, en effectuant des sondages hebdomadaires dans la période s'écoulant entre le début de chaque saison et la fin novembre.

Dix dossiers précédemment validés par les services du comité seront prélevés au hasard et contrôlés.

La liste des dossiers vérifiés chaque semaine, soulignant les éventuelles anomalies constatées, sera transmise par le comité au secrétariat de la ligue, chaque semaine après la vérification.

Chaque président fera son affaire, avec son personnel dédié, de lui donner les instructions de redressement et la mise en œuvre d'éventuelles sanctions qu'il décidera.

### **5.2 À la ligue**

Le secrétaire général de la ligue contrôlera la conformité des dossiers de licences, créations et renouvellements, en effectuant des sondages hebdomadaires dans la période s'écoulant entre le début de chaque saison et la fin novembre.

Dix dossiers par département, précédemment validés par chaque comité, sont prélevés au hasard et contrôlés.

La liste des dossiers vérifiés chaque semaine, soulignant les éventuelles anomalies constatées, sera transmise par la ligue aux secrétariats des 8 comités départementaux, chaque semaine après la vérification.

Le président de la ligue fera son affaire, avec son personnel dédié, de lui donner les instructions de redressement et la mise en œuvre d'éventuelles sanctions qu'il décidera.

## **6. Paiement des licences**

### **6.1 Saison 2017-2018**

Pour la saison 2017-2018, le dispositif ex ante de vente et de paiement des licences reste en vigueur.

#### **6.1.1 Sur l'ex-périmètre PIFO**

La ligue facture chaque comité qui fait son affaire de sa propre facturation aux clubs dépendant de son territoire.

Le règlement des licences par la ligue à la fédération se faisant par prélèvement automatique, par dixième mensuel à partir du mois de septembre jusqu'au mois de juin suivant, et sur la base du nombre de licences arrêté à la fin de la saison écoulée, le règlement des licences par les comités à la ligue s'effectue au même rythme, à la même temporalité et sur la même base. Une balance effectuée à chaque fin de saison permet de procéder au règlement des soldes des comptes de chaque comité.

#### **6.1.2 Sur l'ex-périmètre IFE période transitoire**

La ligue facture directement les clubs.

Comme cela a été indiqué aux clubs lors de notre assemblée générale ordinaire du 17 juin dernier, le règlement des licences par la ligue à la fédération se faisant par prélèvement automatique, par dixième mensuel à partir du mois de septembre jusqu'au mois de juin suivant, et sur la base du nombre de licences arrêté à la fin de la saison écoulée, le règlement des licences par les clubs de l'ex-périmètre IFE à la ligue s'effectuera au même rythme, à la même temporalité et sur la même base.

Ce processus remplacera le rythme de 3 tiers par saison précédemment pratiqué. Ainsi, la trésorerie des clubs sera ménagée et, afin d'être totalement en phase avec cette trésorerie des clubs, la première mensualité desdits clubs sera fixée à la fin octobre. Une balance effectuée à chaque fin de saison permettra, comme précédemment, de procéder au règlement des soldes des comptes de chaque club.

Une note explicative précise sera diffusée avant le début de la saison.

### **6.2 Saison 2018-2019**

Le comité territorial du 13 mai s'est accordé pour unifier le mode de paiement des licences en adoptant, dès la saison 2018-2019, la facturation par la ligue de chaque comité qui fera alors son affaire de sa propre facturation aux clubs dépendant de son territoire.

## **7. Évaluation du dispositif – sanctions**

En plénière, sous le pilotage du secrétaire général de la ligue, l'ensemble des secrétaires généraux de la ligue et des comités procéderont chaque fin de saison à une évaluation du dispositif et produiront un rapport succinct de la situation constatée. Qu'ils diffuseront aux 8 présidents de comités et à celui de la ligue.

En cas de dérapage important (fraudes notamment), la ligue pourrait retirer sa délégation à l'un ou l'autre des participants concernés.

Un code d'intervention sera diffusé à chaque comité => Pascal Guille est chargé de cette diffusion contre présentation par chaque comité de la liste des deux personnes localement habilitées.

Le secrétaire général suit la régularisation de la convention par les présidents de comité et sa mise en œuvre.

## 2 – SUBVENTIONS DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

- Subvention 2016 Conseil Régional IDF : La demande de paiement de solde de la subvention du Conseil Régional n'ayant pas été diligentée fin 2016 par l'ex administration IFE, le Président de la ligue a organisé les démarches auprès de l'organisme consulaire afin de régulariser le dossier. Malheureusement, sur la partie « formation », soit 56000 euros demandés, 6 dossiers pour 21 000 euros n'ont pu être présentés pour non-exécution.
- Subvention 2017 Conseil Régional IDF : Notre demande 2017 (111.900 euros pour la formation et 200.000 euros pour le développement) devrait être soumise à la commission régionale en juillet et si accord un acompte sera versé en septembre. [Nota dernière minute : notre dossier a été accepté par la Région].

## 3 – VIE DE LA LIGUE

- Le site internet de la ligue est opérationnel : rendez-vous à tous sur [www.handball-idf.com](http://www.handball-idf.com). Nicolas Hachette, chargé de la gestion au quotidien du site, sera formé par le prestataire. On rappelle que l'élu responsable est Isabelle Pénafiel. Marc Énard participe. Validation des informations par le président de la ligue.
- Le Président demande qu'une opération de promotion de nos outils de communication soit diligentée auprès du public. Pour ceux qui sont abonnés et/ou utilisent ce moyen de communication, toutes les infos de la ligue figurent sur Facebook.
- Pour les prochaines AG de la ligue et/ou des comités, la ligue va étudier le principe d'achat d'un système de vote automatisé avec utilisation de « zapettes ». Le secrétaire général est chargé de présenter des devis.
- Le président a reçu la démission de M. Ange Torre de la commission territoriale de discipline pour raisons personnelles

## 4 – RETOURS SUR AG ET AUTRES POINTS

### ► Retour des AG départementales :

- Val-de-Marne : la ligue était représentée par Monique Ansquer, vice-présidente chargée de l'emploi et de la formation. Bon accueil, AG sereine et conviviale, beaucoup de clubs présents, peu de questions concernant la ligue pendant l'AG (catégorie d'âge moins de 18 ans féminines, arbitrage)
- Hauts-de-Seine : la ligue était représentée par Dominique Palluau, vice-présidente en charge du projet féminin. Accueil sympathique avec 24 clubs représentés. Quelques questions sont ressorties :
  - Pourquoi 1 club qui n'aurait pas payé les 1000 pour un jeune du pôle n'a pas pu participer aux votes de l'AG ? Le président indique qu'il a déjà réglé cette question directement avec le président du club.
  - Pourquoi pour les délayages région faut-il fournir la liste des joueurs ? Le président de la COC répondra.
- Val-d'Oise : la ligue était représentée par Monique Ansquer, vice-présidente chargée de l'emploi et de la formation. Des questions sur Gest'Hand, les autres points concernant directement le comité.
- Seine-et-Marne : la ligue était représentée par son secrétaire général Robert Lafond. Très bonne ambiance avec accueil chaleureux. Les clubs s'interrogent sur la mise en place du paiement des arbitres « au cul du camion ».
- Essonne : la ligue était représentée par son président Georges Potard. AG sereine.
- Yvelines : la ligue était représentée par son président.
- Pour Paris, AG à venir.

### ► Retour AG régionale

Un *digest* précisant les points importants que sont la nouvelle facturation des licences, le paiement des arbitres concernant les clubs ex-territoire IFE et les nouveautés CMCD sera diffusé fin août.

- Modifications des statuts de la ligue, de son adresse et de son RI suite aux votes de l'AG => le SG est chargé du dossier.
- Le déplacement du personnel est en cours.
- Le numéro de téléphone de la ligue est le : 01 48 48 48 81 ou le 01 48 48 67 69
- Un organigramme sera diffusé à l'ensemble des clubs à la rentrée de septembre.
- Le SG est chargé d'établir un annuaire complet de la Ligue et de ses services.

### ► Finances :

- Le président rappelle au trésorier qu'il lui a demandé d'établir une situation de trésorerie allant jusqu'au 30 septembre.
- À partir de juillet ne doit subsister qu'une seule comptabilité
- Il est demandé au trésorier d'informer tous les fournisseurs et clients de la ligue de son changement d'adresse.

- Le président a demandé à tous les présidents de commissions de fournir au trésorier leurs prévisions budgétaires pour leurs commissions, avec une première mouture exigée pour fin septembre 2017.

►  **Vie des pôles franciliens**

- Tarifs des pôles : il est rappelé que le coût moyen d'un athlète tourne autour de 10 000 euros tout compris (hébergement, encadrement, charges générales ligue). L'essentiel de la facture est pris en charge par le budget de la ligue soutenu par les aides du Conseil Régional IDF et le CNDS. La part dite des parents laissée à leur charge est fixée à :
  - Pôle d'accèsion masculin d'Eaubonne (CDFAS) : 3 500,00€
  - Pôles d'accèsion féminins de Chatenay-Malabry et CNSD (Fontainebleau) : 2 300€
  - Pôles d'excellence féminins et masculins : 2 800,00€

Ainsi, la part des parents est-elle limitée à environ 25/30 % du coût total. Dans ce contexte, on rappelle que les soutiens supplémentaires éventuels ne peuvent être qu'exceptionnels et réservé à des familles dont la situation véritablement nécessiteuse doit être montrée sur pièces.

N.B. : Les différences de traitement sur les sites d'accèsions sont dûes à des conditions locales différentes et à des décisions politiques prises par l'ex life côté filles et ex pifo côté garçons. Nous visons au fil des prochaine saisons à homogénéiser ces tarifs.

- Claudia Cordani assurera, entre autres, le secrétariat des pôles franciliens (sites d'accèsion et d'excellence masculins et féminins et le suivi financier.

►  **Développement**

- N. Lassalle réunira le 27/6 à Bondy la commission développement et service aux clubs.
- Réunion le 5/7 à la FFHB sur la préparation de l'Euro 2018.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20.

La prochaine réunion du bureau directeur est fixée au 4 septembre 2017 à 18 h 00 au siège de Bondy




Georges POTARD  
Président



Robert LAFOND  
Secrétaire Général